

Attestation sur l'honneur

N° identifiant Conseil départemental

Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le Conseil Départemental et vous accueillez ou allez accueillir des enfants à votre domicile.

Afin d'aider les parents à trouver plus facilement une solution d'accueil pour leur enfant, le Conseil départemental en partenariat avec la Caf a mis en place un site internet assmat.loire-atlantique.fr :

Ce site recense l'ensemble des modes d'accueil et est complémentaire du site national monenfant.fr.

Afin d'étudier votre droit à la prime, merci de compléter l'attestation ci-dessous :

Madame ou Monsieur
atteste sur l'honneur être inscrite et référencée sur le site internet « monenfant.fr », si ce n'est pas déjà le cas.

SIGNATURE

Date